

IMPRO

(Institut Médico Professionnel)

➤ Définition d'un IMPRO et ses missions

Il fait suite à l'IMP, et accueille des adolescents handicapés, en général à partir de 14 ou 16 ans et jusqu'à 20 ans. Selon l'agrément, l'IMPRO accueille des adolescents atteints d'une déficience mentale qui peut être associée à une déficience motrice. Il a pour fonction de donner aux adolescents handicapés un complément de formation générale et une formation professionnelle adaptée à leur handicap. Il a en outre la mission de veiller à l'insertion professionnelle des adolescents qui lui sont confiés.

Ses missions :

- ⊙ Eduquer et donner une formation professionnelle en fonction du handicap.
- ⊙ Des connaissances tendant à l'acquisition maximale des éléments d'autonomie, au développement des attitudes et au savoir faire professionnel.

Qui prend en charge les frais de cette éducation professionnelle ?

C'est la Sécurité Sociale qui prend en charge l'ensemble des frais liés à la prise en charge médico-éducative y compris repas et transports dans le cadre d'un prix de journée.

➤ Adresses et contacts :

Les IME sont des IMP et des IMPro donc pour les contacter vous pouvez aussi vous référer aux adresses et contacts de la fiche IME.

⊙ En Indre-et-Loire :

Dans le tableau qui suit, vous pourrez contacter les différents établissements par courrier et téléphone.

<u>IMPro</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>VILLE</u>	<u>TELEPHONE</u>
IMPro La Couronnerie	3630 Rue du Général de Gaulle	45160 OLIVET	02 38 76 26 26
IMPro Les Martinets	Route de Gireugne	36250 SAINT MAUR	02 54 08 57 57

